

[Un personnel communal au service de la Ville](#)

Pas d'action publique sans fonctionnaires territoriaux ! La Ville de Sevran, c'est **1500 agents**, à votre service, pour vous accompagner au quotidien et dans les crises.

Ce sont les agents qui nous permettent de réaliser nos projets.

Ce sont eux qui assurent votre sécurité, accueillent vos enfants, réalisent vos actes d'état-civil...

Notre Ville compte près de **200 métiers**, dont certains très innovants, comme une chargée de mission agriculture urbaine et nature en ville ou encore un chargé de mission pour l'observatoire de la ville.

Les agents de la Ville sont le coeur du service public.

C'est dans cet esprit que nous continuons de mettre en oeuvre des mesures de soutien, avec une **réforme de la politique salariale** :

- basée sur le statut et non par les primes,
- afin de fidéliser les agents et dynamiser nos recrutements, un plan de titularisation,
- et toujours la mise en oeuvre du dialogue social, pour améliorer encore leur cadre de travail.

Nous continuons de nous mobiliser pour que la fonction publique territoriale soit traitée comme les fonctions publiques d'Etat et Hospitalière, ce qui suppose que l'État compense financièrement l'effort nécessaire.

[Présentation du Bilan de mi-mandat](#)

- **Réorganisation de plusieurs directions** (finances, culture, ccas, drh, services techniques) pour mieux les adapter aux besoins actuels
- **Recrutement de nouveaux métiers** (directeur des solidarités, chargée de mission projet agricole et alimentaire, coordinateur de l'épicerie sociale, manageuse de commerce) et **renforcement de certains services** (vie associative, police municipale, petite enfance, service juridique)
- **Un dialogue social** soutenu et feuilles de route partagées avec les syndicats depuis 2022
- **Mise en oeuvre de mesures salariales** : revalorisation des assistantes maternelles et des animateurs (3 millions d'€ en 2022 et 2023), versement d'un complément indemnitaire forfaitaire en 2021
- **Refonte et revalorisation du régime indemnitaire en 2022 et 2023**, avec une augmentation de la dotation d'1 million d'€, qui s'ajoute à l'augmentation du Smic, du point d'indice, à la prime Ségur et l'augmentation du remboursement du pass navigo
- Lutte contre **la précarité des agents territoriaux** avec un dispositif annuel de titularisation en 2022, près de 100 agents concernés
- Mobilisation des services de la DRH pour **améliorer les volets santé-sécurité** au travail et la formation mobilisation de la ville aux côtés des agents contre la réforme des retraites

rgba(255,255,255,1)